



La Minute Rotarienne Actualités

N°2 – 20 juin 2021

1' pour découvrir une actualité du Rotary

Cotisations et âge limite pour les Clubs Rotaract

Les administrateurs du Rotary International ont pris plusieurs décisions concernant le Rotaract suite à l'enquête réalisée auprès des Rotaractiens :

- Les clubs Rotaract verseront une cotisation au Rotary International à partir du 1er juillet 2022. Les cotisations annuelles s'élèveront à 5 dollars US par membre pour les clubs basés dans un établissement d'études supérieures et de 8 dollars US par membre pour les clubs créés dans les communes. Le droit de 50 dollars US versé pour la création d'un nouveau club Rotaract sera alors supprimé.
- Un club Rotaract peut, s'il le souhaite, définir une limite d'âge à condition qu'il obtienne l'accord des membres (conformément à son règlement intérieur) et du club parrain, le cas échéant (il s'agit d'une clarification de la décision prise par les administrateurs en octobre 2019 relative à la suppression de la limite d'âge des membres des clubs Rotaract).

Pour en savoir plus, consulter : <https://my.rotary.org/fr/recent-rotaract-policy-updates>

